Commune de
Bursinel

PRÉAVIS MUNICIPAL No 10 - 2026

Point à l'ordre du jour du Conseil général du 10 décembre 2026

Commission des Finances

Délégué municipal : Vincent Burnier

Objet : Budget communal 2027

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Dans sa séance du 27 octobre 2026, la Municipalité a adopté le budget communal 2027 et a l'honneur de le soumettre à votre approbation. Le présent préavis expose les principaux écarts entre le budget 2027 et les comptes 2025, dernier exercice bouclé disponible.

Indicateur	Comptes 2025	Budget 2027
Total des charges	CHF 4'155'537.80	CHF 4'215'082.00
Total des revenus	CHF 4'156'881.49	CHF 4'218'250.00
Excédent de revenus	**CHF 1'343.69**	**CHF 3'168.00**

Le budget 2027 est équilibré. Par rapport aux comptes 2025, les charges augmentent de CHF 59'544 (1,4 %) et les revenus de CHF 61'369 (1,5 %), d'où un excédent budgété supérieur de CHF 1'824.

Par rapport au budget 2026, les charges progressent de CHF 319'197 et les revenus de CHF 309'630; l'excédent prévu passe ainsi de CHF 12'735 à CHF 3'168.

Le budget est établi selon le modèle MCH2. La comparaison ci-dessous porte sur les charges et revenus par fonction; un effet positif sur le résultat signifie une amélioration par rapport aux comptes 2025, un effet négatif une détérioration.

Population de référence : 535 habitants au 31 décembre 2025.

Écarts par fonction

Fonction	Δ charges	Δ revenus	Effet sur résultat
0 Administration générale	+89'703	−2'424	−92'127
1 Ordre et sécurité	+4'309	−2'533	−6'842
2 Formation	+37'891	−651	−38'542
3 Culture, sport, loisirs, église	+10'833	−3'870	−14'703
4 Santé	+5	0	−5
5 Prévoyance sociale	+32'719	+150'000	+117'281
6 Trafic et télécommunications	+21'511	−1'809	−23'320
7 Environnement et aménagement	+92'432	+87'942	−4'491
8 Économie publique	+7'378	−2'303	−9'681
9 Finances et impôts	−237'236	−162'982	+74'254
Total	**+59'544**	**+61'369**	**+1'824**

Éléments significatifs à examiner

Administration générale et formation

Les charges de l'administration générale augmentent de CHF 89'703 par rapport aux comptes 2025. Les principales hausses concernent les salaires des autorités (CHF 121'000 contre CHF 96'518), les salaires du personnel communal en lien avec le remplacement de l'employé communal (CHF 275'000 contre CHF 231'247), les charges patronales (environ CHF 96'950 contre CHF 80'838) et la maintenance informatique (CHF 20'000 contre CHF 12'783). La formation augmente de CHF 37'891, principalement en raison de la part du réseau d'accueil de jour, budgétée à CHF 169'700 contre CHF 134'245 en 2025.

Culture, bâtiments et trafic

Les charges de la fonction culture, sport, loisirs et église progressent de CHF 10'833; ses revenus diminuent de CHF 3'871. Pour l'église, le budget prévoit le début de l'amortissement obligatoire de CHF 6'300. Le trafic augmente de CHF 21'511 en charges. Les postes à suivre comprennent les honoraires et expertises des routes (CHF 11'000 contre CHF 6'042), l'entretien des véhicules (CHF 7'000 contre CHF 3'093) et une imputation interne de CHF 8'000 liée aux taxes sur les surfaces étanches.

Prévoyance sociale et crèche

Le budget prévoit de manière prudente CHF 150'000 de loyers pour la crèche, ainsi que CHF 24'500 de frais d'exploitation.

Environnement et économie publique

Dans la fonction environnement et aménagement du territoire, les charges augmentent de CHF 92'432 et les revenus de CHF 87'942; la détérioration nette est de CHF 4'491. La participation à l'APEC est portée à CHF 100'000 contre CHF 58'374 aux comptes 2025. La fonction économie publique augmente de CHF 7'378 en charges; le budget prévoit CHF 2'000 pour le patrimoine arboré et CHF 6'000 pour l'entretien des terrains.

Finances, impôts et intérêts

Les revenus fiscaux sont budgétés à CHF 2'982'000, soit CHF 79'499 de moins que les CHF 3'061'499 encaissés en 2025 en lien avec la baisse du point d'impôts votée en juin 2026. L'impôt sur les mutations est prévu à CHF 50'000 contre CHF 155'760 en 2025; ce poste est volatile et difficilement prévisible. Les charges de péréquation et de cohésion sociale atteignent CHF 1'922'678, en hausse de CHF 63'545. Les intérêts passifs sont budgétés à CHF 91'500 contre CHF 39'674 aux comptes 2025 et CHF 67'250 au budget 2026.

Les comptes 2025 incluent CHF 155'227 de réévaluations sur créances fiscales douteuses, contre CHF 20'000 inscrits au budget 2027. Cet écart correspond à une charge de 2025 exceptionnellement élevée et ne doit pas être interprété comme une baisse structurelle des besoins de provision sans examen de l'évolution des débiteurs et du ducroire.

Conclusion

- vu le préavis de la Municipalité No 10 - 2026,
- entendu le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Au vu de ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil général, de bien vouloir adopter le budget communal 2027, présentant CHF 4'215'082.- de charges, CHF 4'218'250 de revenus et un excédent de revenus de CHF 3'168.-.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ :

Le Syndic :

Vincent Burnier

MUNICIPALITÉ DE [illegible]

La Secrétaire :

Christiane Gerber